

BAREME HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE mySTONE IMMOBILIER

Applicable à partir du 1er septembre 2023

TOUS BIENS IMMOBILIERS NEUFS ET ANCIENS

A charge du Propriétaire (sauf indication contraire ou complémentaire précisée dans le mandat).

	DESCRIPTION DES PRESTATIONS	Honoraires H.T.	Honoraires T.T.C.
Forfait 1	Prélèvements et versements des loyers	5.00%	6.00%
Forfait 2	Forfait 1 + gestion sinistres + gestion technique entretiens courants	6.25%	7.50%
Forfait 3	Forfait 2 + visite conseil + déclaration fiscale	7,50%	9.00%
Prestations supplémentaires	Représentation du bailleur en Assemblée Générale de Copropriété	125€	150 €

mySTONE respecte les préconisations de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017.

Toutefois de manière <u>exceptionnelle</u> et après avoir étudié le contexte et les éventuelles facilités de la mission confiée, le Vendeur et l'Agent Mandataire mySTONE peuvent convenir d'une adaptation du montant des honoraires. Ce montant, <u>obligatoirement inférieur au barème</u>, sera clairement indiqué sur le mandat de gestion.

mySTONE IMMOBILIER

6205, Avenue Pierre Marcault – Parc Médicis – 01400 CHATILLON-SUR-CHALARONNE SAS au Capital de 100 000 €, titulaire de la carte professionnelle Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce n° CPI 0101 2017 000 022 800 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'AIN.